

**Municipalité de Saint-Sylvère
MRC de Bécancour**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce **6 juin 2022**, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 19 h 30.

Sont présents

Mme Sylvie Tanguay, mairesse Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1
M. Ghislain Deshaies, conseiller n°4 M. Marc St-Louis, conseiller n°6
M. Éric Chassé, conseiller n°2 arrivé à 19h40
Que les sièges n°3 et n°5 sont vacants

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, secrétaire-trésorière par intérim.

1. Présence et vérification du quorum

2. Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022
3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2022

4. Demandes de l'assemblée

5. Dépôt de la correspondance

5.1 Parc de la rivière Gentilly
5.2 5 juin 2022 randonnée Bécancour à vélo
5.3 Aide domicile Bécancour
5.4 TRECQ Table régionale de l'éducation Centre-Du-Québec
5.5 3^e édition du RALLYE-TOI!

6. Rapport des élus(es)

7. Législation

8. Administration générale

8.1 Autoriser l'achat des produits ménagers et divers produits de consommation pour la municipalité par Madame Johanne Duchesne (employé responsable de l'entretien ménager)

8.2 Autoriser une contribution au journal le Pont une contribution annuelle pour la mise en page et l'impression

8.3 Autoriser l'union des municipalités du Québec à engager les services professionnels d'un consultant en assurance collectives pour les municipalités dans le cadre d'un achat regroupé

8.4 Autoriser l'ajustement de la rémunération de Madame Alexandra Brière-Malo rétroactivement au 5 avril 2022 jusqu'à 30 jours suivant l'embauche d'un nouveau directeur général

9. Gestion financière

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2022

10. Sécurité publique et civile

11. Voirie et hygiène du milieu

11.1 Autoriser à procéder à la demande de soumission sur invitation pour le fauchage des fossés

11.2 Abroger la résolution numéro 2022-05-276 visant à autoriser l'installation d'une toilette chimique temporaire pour la période estivale 2022 et autoriser l'installation de deux toilettes chimiques soit une au parc des générations et une près du terrain de balle

11.3 Autorisant la mise en commun pour les tests annuels des bornes fontaines

12. Aménagement, urbanisme et développement

13. Vie communautaire

13.1 Mandater la Mairesse et Marc St-Louis afin de procéder à l'organisation de l'inauguration du skate Park et aux activités afférentes (démonstration des éléments de sécurité)

13.2 Autoriser l'octroi d'une compensation financière à l'équipe de t-Ball les Sylvestres au montant de 200.00 \$

14. Divers

14.1 Rencontre comité COOP DE SOLIDARITÉ DE SAINT-SYLVÈRE (soutien moral)

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, nous procédons à l'ouverture de la séance à 19h35.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse Sylvie Tanguay a fait la lecture de l'ordre du jour;

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance-ordinaire du 2 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc St-Louis et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller; Ghislain Deshaies et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DEMANDE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'a été signalée.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

5.1 Parc de la rivière Gentilly

5.2 5 juin 2022 randonnée Bécancour à vélo

5.3 Aide domicile Bécancour

5.4 TRECQ table régionale de l'éducation Centre-Du-Québec

5.5 3^e édition du RALLYE-TOI!

L'ensemble du point 5 donc la correspondance du mois de juin 2022 a été présenté par la Mairesse Madame Sylvie Tanguay en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

6. RAPPORT DES ÉLUS(ES)

Aucun sujet n'a été traité.

7. LÉGISLATION

Aucun sujet n'a été traité.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Autoriser l'achat des produits ménagers et divers produits de consommation pour la municipalité de Saint-Sylvère par Madame Johanne Duchesne (employé responsable de l'entretien ménager)

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité assure une qualité de ses services offerts à sa population notamment l'hygiène des lieux et le confort des occupants de ses installations;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville est un lieu de travail et ou des services aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ; par le conseiller Marc St-Louis et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU que le conseil autorise l'achat des produits ménagers et divers produits de consommation pour la municipalité de Saint-Sylvère par Madame Johanne Duchesne (employé responsable de l'entretien ménager).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Autoriser une contribution au journal le Pont, une contribution annuelle pour la mise en page et l'impression

CONSIDÉRANT l'importance du journal le Pont comme une source d'information communautaire mensuelle, distribuée à tous les foyers de Saint-Sylvère;

CONSIDÉRANT QUE le journal le Pont existe depuis des années, que l'implication de Madame Denise Rivard et ses collègues est appréciée par la communauté;

CONSIDÉRANT l'autonomie du comité du journal le Pont, la Municipalité de Saint-Sylvère désire confirmer l'importance du journal;

IL EST PROPOSÉ; par le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

ET RÉSOLU QUE le conseil accorde une contribution financière annuelle au journal le Pont afin de procéder à la mise en page ainsi qu'à l'impression du journal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 Autoriser l'union des municipalités du Québec à engager les services professionnels d'un consultant en assurance collectives pour les municipalités dans le cadre d'un achat regroupé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère a reçu une proposition de l'union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la loi sur les cités et villes et 14.7.1 du code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat,

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies,

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus en menant à l'adjudication d'un contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
QUE la municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 Autoriser l'ajustement de la rémunération de Madame Alexandra Brière-Malo rétroactivement au 5 avril 2022 pour une période de 30 jours suivant l'embauche d'un nouveau directeur général.

CONSIDÉRANT que Madame Alexandra Brière-Malo, occupant le poste de technicienne à la comptabilité et à la vie communautaire, est nommée greffière trésorière adjointe depuis le 5 avril 2022 (résolution inscrite au procès-verbal du 4 avril 2022, point 10.1.8). À cet effet, la titulaire exerce les tâches associées à cette fonction et sont ajoutées à ses tâches les éléments suivants:

- Préparer l'ordre du jour et les résolutions du conseil et participer en absence du directeur général aux séances du caucus et du conseil municipal;

- Rédiger les procès-verbaux des séances du conseil municipal et en assurer le suivi;
- Rédiger tout document légal exigé par la loi (appels d'offres de services ou de fournitures, avis publics, etc.);
- Assurer le suivi régulier du budget, faire les inscriptions comptables et procéder aux conciliations bancaires;
- Faire les paies des employés et membres du conseil municipal et le paiement des factures.

CONSIDÉRANT que ces tâches sont rajoutées aux tâches existantes et ce pour une période de 30 jour, suivant l'embauche d'un nouveau directeur général et qu'après cette période, l'employée retrouvera son poste de technicienne à la comptabilité et à la vie communautaire.

IL EST PROPOSÉ; par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'ajustement de la rémunération de Madame Alexandra Brière-Malo rétroactivement au 5 avril 2022 pour une période de 30 jour suivant l'embauche d'un nouveau directeur général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 Gestion financière

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2022

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de mai 2022 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 224 381.54 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse Sylvie Tanguay certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

ET RÉSOLU; QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois de mai 2022, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Municipalité de Saint-Sylvère		
Liste des comptes payables du mois mai 2022		
Salaires pour la période du mois mai 2022		
Salaire élus		2 622,48
		\$
Salaire employés(es)		10 039,95
		\$
Honoraire professionnel		44 594,10
		\$
DAS Provinciale		3 963,48
		\$
DAS Fédérale		1 344,18
		\$
Total des salaires et déductions à la source		62 564,19
		\$
Prélèvement du mois mai 2022		
ADN	Refonte visuelle page accueil et licence déc., jan et avril	1 540,51
		\$
Hydro Québec		231,42
		\$

Desjardins		75,00 \$
LA Capitale Assurances		723,41 \$
Transport RP Maillhot	Montant retenu 5 %	5 936,33 \$
s.s.i.r.m.r.c. b	quote part incendie	35 918,00 \$
Sogetel		601,79 \$
Rigidby		5 629,17 \$
MRC Bécancour	Frais déplacement présence rencontre ordinaire	496,65 \$
Total des prélèvements		51 152,28 \$
Chèques à imprimer du mois de mai 2022		
Croix-Rouge canadienne	Entente services juin 2022 à mai 2023	170,00 \$
Pompes industrielle Launier	Main d'œuvre, huile seal mécanique	299,97 \$
Polimix	Remplissage de traits de scie	2 224,77 \$
SPA Mauricie	Entente de service	3 000,00 \$
Hamel propane	Propane	9,09 \$
Eurofins	prélèvement	234,55 \$
Centre de rénovation	ASPHASLTE	580,59 \$
Univar solution	sulphate ferrique	2 885,88 \$
Infotech	Banque heures et Webinaire	4 846,20 \$
D2E automatisation	travaux de mise à jour	11 692,96 \$
Veolia	chlore, testeur de ph	1 250,93 \$
Carrières PCM		3 643,98 \$
Net centres	installation Windows, serveur, ordi et disque dur ses	1 517,66 \$
Ubi	Services accompagnement professionnel	11 206,61 \$
Les pompes garant	pompe	2 033,72 \$
Groupe de secrété mgm	inspection chambre forte, formation	868,06 \$
Avantor	alkaline et ph tester	439,38 \$
Coop de solidarité		1 257,46 \$
Énergies Sonic	fournaise mazout + intérêt	1 403,40 \$
FQM assurances	modification police + renouvellement de police	20 497,45 \$
9260-8991 Québec inc.	transport de pierre et gravier	1 983,74 \$
Roger Faucher	gaz, pompe à eau	574,77 \$
Revenu québec	cotisation	75,94 \$
Sécurité publique	services de la sûreté du quebec	37 779,00 \$

Xerox	frais d'impression	\$	188,96
Total des chèques à imprimer du mois		\$	110 665,07
Total des comptes de la période du mois de mai 2022			224 381,54 \$

10. Sécurité publique et civile

Aucun sujet n'a été traité.

11. Voirie et hygiène du milieu

11.1 Autoriser à procéder à la demande de soumission sur invitation pour le fauchage des fossés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer le fauchage des herbes en bordure de ses voies de circulation pour assurer une qualité de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le fauchage se fait par alternance et que cette année il doit être fait des deux côtés;

IL EST PROPOSÉ; par le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la demande de soumission sur invitation le fauchage des fossés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.2 Autoriser l'installation de deux toilettes chimique temporaire pour la période estivale 2022

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvère et sur les propriétés de celles-ci sont organisés de nombreux événements publics et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE durant la période estivale les toilettes publiques des bâtiments municipaux ne sont pas toujours ouvertes et qu'il est important d'offrir des services aux citoyens et visiteurs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc St-Louis et appuyé par le conseiller Éric chassé;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'installation de deux toilette chimique temporaire pour la période estivale 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.3 Autorisant la mise en commun pour les tests annuels des bornes fontaines.

CONSIDERANT QUE le Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB) propose une mise en commun des tests annuels des bornes fontaines pour les municipalités suivantes : Manseau, Ste-Cécile de Lévrard, St-Sylvère, Parisville, Fortierville et Deschaillons-sur-St-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère donne le mandat au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour de monter un devis et d'aller en soumission afin de d'obtenir la meilleure offre de service concernant les tests annuels des bornes fontaines;

CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère autorise le SSIRMRCB à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront répartis au prorata pour les municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise que les coûts soient répartis au prorata selon les municipalités concernées et que le SSIRMRCB puisse octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire la mise à jour des signataires au registraire des entreprises du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet n'a été traité.

13. VIE COMMUNAUTAIRE

13.1 Mandater la Mairesse et Marc St-Louis afin de procéder à l'organisation de l'inauguration Du skate Park et aux activités afférentes (démonstration des éléments de sécurité)

CONSIDÉRANT que le projet de skate Park est important pour les jeunes de la communauté de Saint-Sylvère et qu'il répond à des besoins;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique et le besoin d'encourager les jeunes à bouger;

CONSIDÉRANT l'implication des jeunes dans la réalisation de ce projet communautaire qui respecte le développement durable par la récupération d'installations existantes et leur mise à jour entraînant des coûts faibles de réalisations;

CONSIDÉRANT les efforts importants des employés municipaux et leur collaboration, notamment Monsieur Roger Faucher;

CONSIDÉRANT l'importance de démontrer les éléments de sécurité et de procéder à l'organisation de l'inauguration du skate Park ainsi que les différentes activités reliées;

IL EST PROPOSÉ; par le conseiller Éric Chassé et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate la Mairesse afin de procéder à l'organisation de l'inauguration du skate Park et aux différentes activités affiliées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13.2 Autoriser l'octroi d'une compensation financière à l'équipe de t-Ball les Sylvestres au montant de 200.00\$

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité accorde aux équipes sportives pratiquant à la municipalité et représentant le territoire de Saint-Sylvère;

CONSIDÉRANT l'importance que le conseil donne à la pratique de l'activité physique des jeunes;

CONSIDÉRANT que l'équipe de t-Ball les Sylvestres est une organisation sportive intéressante pour la municipalité et ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ; par le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'octroi d'une compensation financière à l'équipe de t-Ball les Sylvestres au montant de 200.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14.DIVERS

14.1 Rencontre comité COOP DE SOLIDARITÉ DE SAINT-SYLVÈRE (soutient moral)

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Dubois s'interroge sur l'inauguration du Skate park point 13.1 ainsi que sur une demande pour le changement d'une barre qui est dangereuse.

Madame Beaulieu se questionne sur l'utilité de la toilette chimique au parc Des génération plutôt que à la COOP.

Monsieur Morissette se mentionne que le logo de la Ville n'a pas été réalisé selon les règles de l'art.

Messieurs Samson et Leblanc se questionnent sur le montant de l'entente dans le dossier confidentiel entre la municipalité et l'ancienne Directrice générale de la municipalité.

Monsieur Piché s'interroge au sujet du nouveau poste de directeur général.

Monsieur Morissette s'interroge sur le sujet des 63 règlements déposés auprès de la Commission municipale.

Monsieur Beaudoin aimerait avoir des informations sur le dossier des élections partielles.

Monsieur Dubois se questionne sur le dossier de la COOP et de sa fermeture pour établir un dépanneur.

Madame la mairesse Sylvie Tanguay et ses conseillers ont répondu à l'ensemble des questions de façon complète et convenable en mentionnant que pour toute autre question ils sont disponibles sur rendez-vous.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL MUNICIPAL LÈVE LA SÉANCE À 20H09.

ADOPTÉE À L'UNANIME DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Sylvie Tanguay
Mairesse

Alexandra Brière-Malo
Secrétaire – trésorière par intérim

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.